

Communiqué de presse

1^{er} septembre 2026
Diffusion immédiate

Prix National de la Construction Hors Site 2026 15 projets nominés par l'association Filière Hors-Site France et le Conseil national de l'Ordre des architectes

Le mardi 1^{er} septembre, à 17h sur l'agora hors-site au Salon de l'Immobilier Bas Carbone, l'association Filière Hors-Site France et le Conseil national de l'Ordre des architectes ont révélé les 15 projets nominés au Prix de la Construction Hors-Site 2026.

Lancé le 1^{er} avril 2026, le Prix récompense des réalisations exemplaires mettant en œuvre une qualité constructive hors site et une création architecturale. A l'automne, les projets nominés feront l'objet de visites de site et seront examinés par un Jury le 3 novembre 2026. Les équipes lauréates seront révélées lors du Salon des Maires fin novembre.

Une nouveauté en 2026 : l'ouverture à l'Europe

Après une première édition réussie en 2025, ayant efficacement démontré la diversité des approches et des programmations en hors site en France, l'édition 2026 est marquée par une nouveauté : l'ouverture à l'Europe, et la possibilité de concourir avec un projet livré en France ou dans l'un des 36 pays européens du Conseil des Architectes d'Europe. Les projets doivent avoir été livrés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2026.

Une édition marquée par des projets de plus en plus qualitatifs et par une grande diversité programmatique et géographique

Cette année encore, l'ensemble des candidatures reçues étaient de grande qualité rendant les délibérations du comité scientifique particulièrement difficiles. Dans la continuité de la première édition du Prix en 2025, les dossiers présentés illustrent la montée en puissance de la filière hors-site et l'appropriation croissante de ses enjeux par les professionnels..

Les 15 projets nominés se distinguent par une diversité programmatique particulièrement marquée : logements, résidence de tourisme, résidence étudiante, bureaux, centre de loisir, bâtiment d'enseignement et de recherche. Les projets couvrent un large éventail de typologies et d'usages, témoignant de la capacité du hors-site à répondre à des besoins variés. Tous témoignent d'une grande qualité architecturale.

Cette diversité se retrouve aussi dans la répartition géographique des projets. Très concentrés en Ile-de-France en 2025, les projets sont cette année répartis sur l'ensemble du territoire français et notamment dans les DROM COM (Mayotte) ainsi qu'à l'étranger (Autriche).

Les dates clés à retenir

- septembre à novembre : visites de site par le jury
- 3 novembre : oraux des équipes nominées
- 24 novembre : annonce des lauréats au Salon des Maires

A propos de l'association Filière Hors site France

L'association Filière Hors-Site France est une association créée en 2023 qui regroupe près de 150 acteurs publics et privés de la construction (aménageurs, promoteurs, constructeurs, industriels, architectes, AMO...) soucieux de réinterroger les pratiques constructives en neuf et en rénovation via l'industrialisation et un processus de conception renouvelé. A cet effet, elle informe, outille, anime des échanges entre adhérents et partenaires. Ce faisant, elle a pour objectif de redonner de la capacité et de la visibilité aux acteurs de la construction et de la rénovation. Son ambition : structurer et développer une filière nationale à forts enjeux de réindustrialisation et de renouvellement des pratiques de la fabrique de la ville afin de faire baisser les coûts et délais de construction et rénovation tout en garantissant une haute qualité environnementale. Pour en savoir plus : www.filiere-hors-site-france.fr

La filière hors site passe à l'échelle deux ans après sa création

A sa création en novembre 2023, 11 maîtres d'ouvrage publics s'étaient engagés à ce que 50% de leurs projets soient construits hors-site (1D, 2D, 3D) d'ici 2030. Aujourd'hui les résultats apparaissent : sur les deux dernières années 6 000 bâtiments et 60 000 logements ont été réhabilités (1/3) et construits (2/3) en hors site. C'est à dire 10% de la production neuve. La capacité industrielle est capable de délivrer le double ! L'autre nouveau constat est que la performance économique des projets hors-site est désormais au rendez-vous (un TRI amélioré de 100 à 100 bps pour les investisseurs - mesure faite pour des bailleurs sociaux). La filière industrielle et construction est donc aujourd'hui mature. Les maîtres d'ouvrage apprennent à domestiquer la manière de concevoir et exprimer leurs besoins pour tirer les bénéfices du hors site.

A propos du Conseil national de l'Ordre des architectes

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de 17 Conseils régionaux et d'un Conseil national ; et représente les 30 000 architectes de France. En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1er de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture. L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession d'architecte, participe à l'enseignement de l'architecture, et à l'organisation de la formation des architectes. Enfin, l'Ordre des architectes promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale et représente la profession auprès des pouvoirs publics.

Contacts presse

Association Filière Hors site France : Léa DELPECH – lea.delpech@filiere-hors-site.fr – 07 66 68 67 31
CNOA : Gaëlle GICQUEL - gaelle.gicquel@cnoa.com - 06 85 84 64 49